Conseil du 11e arrondissement de Paris
Séance du mardi 7 juillet 2026

Vœu relatif au financement de l'hébergement d'urgence, au soutien aux personnels du 115 – Samusocial de Paris et à la responsabilité de l'Etat

Considérant que les politiques d'austérité budgétaire conduites par l'État fragilisent depuis plusieurs années les dispositifs de solidarité et d'accès aux droits ;
Considérant que, malgré l'aggravation de la crise du logement, de la précarité et de la pauvreté, les moyens alloués à l'hébergement d'urgence demeurent insuffisants pour garantir l'application effective d'un droit pourtant opposable ;
Considérant que, selon l'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence et qu'il appartient donc à l'État d'en assurer l'effectivité ;
Considérant que les personnels du 115 – Samusocial de Paris sont engagés dans un mouvement de grève afin d'alerter sur la dégradation continue de leurs conditions de travail, le manque d'effectifs, l'insuffisance des moyens alloués au service public de l'hébergement d'urgence et la souffrance éthique qui résulte du fait de devoir annoncer quotidiennement à des centaines de personnes qu'aucune solution ne peut leur être proposée ;
Considérant que le 115 de Paris reçoit chaque jour plusieurs milliers d'appels mais que, faute de moyens humains suffisants, seule une partie d'entre eux peut être effectivement traitée, laissant de nombreuses personnes sans réponse ;
Considérant que la Nuit de la Solidarité a recensé 3 507 personnes sans solution d'hébergement à Paris en 2025, démontrant que le sans-abrisme demeure un phénomène massif malgré l'engagement des pouvoirs publics ;
Considérant que les difficultés rencontrées par le 115 ne relèvent pas d'un dysfonctionnement des personnels ou des associations, mais d'un choix politique consistant à ne pas financer les besoins réels de la population ;
Considérant que les travailleurs du Samusocial accomplissent une mission d'intérêt général dans des conditions de plus en plus dégradées, contraints chaque jour de répondre à des demandes auxquelles ils savent ne pouvoir apporter de solution ;
Considérant que les décisions du gouvernement ont conduit à une diminution des capacités d'hébergement ; qu'entre décembre 2023 et décembre 2025, le nombre de places d'hébergement régulées à destination du public parisien a diminué de 1 794 places, alors même que les besoins augmentent du fait de l'intensification des politiques d'austérité ;
Considérant que, bien que l'hébergement d'urgence relève exclusivement de la compétence de l'État, la Ville de Paris est contrainte de se substituer à celui-ci en assurant la mise à l'abri d'environ 1 750 personnes, grâce à la mobilisation de bâtiments municipaux, d'anciennes écoles et crèches, de gymnases, d'hôtels et d'autres équipements municipaux, représentant un coût estimé à 14 millions d'euros en 2024 et près de 20 millions d'euros en 2025 ;

Considérant que la Ville de Paris mène également une politique ambitieuse de développement du logement social, avec près d'un logement parisien sur quatre relevant aujourd'hui du parc social, poursuivant un effort constant de production, d'acquisition et de réhabilitation afin d'apporter des réponses durables à la crise du logement ;

Considérant qu'aucune politique d'hébergement d'urgence ne pourra répondre durablement aux besoins sans une politique nationale ambitieuse de production de logements sociaux, de lutte contre la spéculation immobilière, de mobilisation du parc vacant, de prévention des expulsions et d'accompagnement vers le logement ;

Sur proposition des élus du Groupe Communiste du 11e arrondissement et du groupe Les Ecologistes ;

Le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin :

- de mettre un terme au sous-financement chronique de l'hébergement d'urgence et de garantir les crédits nécessaires au fonctionnement du Samusocial de Paris et du 115 ;
- de rétablir immédiatement les places d'hébergement supprimées et d'engager un plan pluriannuel de création de places permettant de rendre pleinement effectif le droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence ;
- d'engager un plan pluriannuel de recrutement, de revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail des personnels du Samusocial de Paris ;
- de rembourser intégralement aux collectivités les dépenses engagées lorsqu'elles se substituent à l'État dans l'exercice de ses compétences en matière d'hébergement d'urgence ;
- de présenter au Parlement un plan national de résorption du sans-abrisme fondé sur le développement massif du logement social, la mobilisation du parc vacant, le renforcement de la prévention des expulsions et l'accompagnement vers le logement.

Le Conseil du 11e arrondissement rappelle que le droit à l'hébergement et au logement ne saurait constituer une variable d'ajustement budgétaire. Il appartient à l'État d'en garantir l'effectivité par un financement à la hauteur des besoins et de cesser de faire peser sur les collectivités territoriales les conséquences de son désengagement.

* * * * *

Résultat des votes :

Abstention : groupe Union de la Droite et du Centre
Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11e, et groupe Nouveau Paris populaire 11e

Le vœu est adopté à l'unanimité